

Normes et recommandations - Salle de dégagement

Les normes obligatoires sont signalées en vert

1. GENERALITES		
1.1	Description	Certains enseignements nécessitent le travail en petits groupes. Les locaux consacrés à ces enseignements doivent être le plus flexibles possibles. Ils peuvent être retransformés en salles de classe selon les besoins en locaux. A ce titre, des parois amovibles sont possibles. Ces modules de 40m ² peuvent être divisés en plus petits modules selon les besoins de l'établissement.
1.2	Nombre d'occupants	Pour le module de base : 12 élèves + 1 enseignant.
1.3	Surface minimale nette, avec les rangements (m ²)	40 ou des subdivisions selon les besoins de l'établissement.
1.4	Hauteur nette minimale (cm)	270.

2. CONSTRUCTION		
2.1	Sol + revêtement	Revêtement non-absorbant et antidérapant. Facilement nettoyable.
2.2	Revêtement des murs	Laisser des murs ou des angles sans aménagements fixes pour l'affichage.
2.3	Fenêtres	Les fenêtres sont conçues afin de ne pas empiéter sur la surface de la salle et les activités pédagogiques tout en permettant une bonne aération naturelle.
2.4	Dispositifs acoustiques	Plafond acoustique (absorption).

3. TECHNIQUES		
3.1	Ventilation	Selon normes SIA.
3.2	Sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Evier ou lavabo à hauteur d'élève. Cet équipement sert au nettoyage de matériel. Un fond plat et idéalement un rebord ou une surface de séchage est idéal ; • Distributeur de papier adapté aux élèves (1 feuille de papier à la fois) ; • Distributeur de savon liquide.
3.3	Chauffage	Selon projet.
3.4	Electricité	Selon projet.
	éclairage	Selon projet. La salle doit pouvoir être obscurcie.
	courant fort	Prises électriques 3x230V en suffisance à répartir selon projet.
	courant faible et informatique	<ul style="list-style-type: none"> • 1xRJ-45 PoE ou PoE+ pour borne wifi, installée en hauteur à mi-longueur de la salle ; • 2xRJ-45 et 3x230V pour affichage frontal, désaxées de 70-80cm sur la gauche et à 200cm (bord inférieur du boîtier) du sol fini ; • 2xRJ-45 ou un tube vide permettant une installation facilitée par la suite et 3x230V en fond de classe. Si des équipements mobiles sont privilégiés et qu'un réseau sans fil performant est mis en place, abandon possible des prises RJ-45 en fond de classe.

4. MOBILIERS ET MATERIELS A CHARGE DES COMMUNES		
4.1	Affichage frontal et surfaces d'écriture	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage numérique frontal (ANF) et support mural fixe de type VESA, selon décision DFJC n° 184 ; • Surfaces d'écriture en suffisance (panneaux blancs de préférence ou tableaux noirs préexistants) ; • Selon le choix des communes, support réglable en hauteur et/ou support mobile ; • Selon le type d'ANF, une barre son ou haut-parleurs de qualité, en particulier pour l'enseignement des langues.
4.2	Mobilier et installations obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau avec plusieurs tiroirs fermant à clé pour l'enseignant avec chaise de bureau à roulettes ; • Tables individuelles ou biplaces et chaises pour les élèves. La surface des tables est lisse. Les tables doivent pouvoir être facilement regroupées. La hauteur des tables et chaises doit pouvoir être réglée facilement et rapidement par l'enseignant ; • Panneaux d'affichage et/ou mur aimanté ; • Étagères ouvertes (avec portes coulissantes), modulables et déplaçables, profondeur minimum 45cm (format de papier A3) ; • Armoires (dont au moins une fermant à clé), modulables et déplaçables, avec étagères et/ou tiroirs que l'on peut retirer (ou bacs), profondeur minimum 45cm (format de papier A3) ; • Accessoires du mobilier (bacs, caisses de rangement, etc.).
	Mobilier et installations recommandés	<ul style="list-style-type: none"> • Tablettes le long des fenêtres ; • Étagères modulables et déplaçables.
4.3	Matériel ou équipement d'exploitation	Poubelles pour le tri des déchets, matériel de nettoyage.

5. REMARQUES

Ces locaux sont souvent partagés entre plusieurs occupants. Il est possible également qu'ils soient occupés comme salle de réunion. Ils pourraient par exemple accueillir tant des personnes de l'établissement que le personnel des unités d'accueil de jour. Il est donc important de les meubler en conséquence afin d'assurer la protection des documents de chaque occupant. Il s'agit de prévoir en particulier des meubles fermés à clés. De telles solutions assurent la flexibilité et l'optimisation de l'utilisation de ces locaux.